

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 31 janvier 2023 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - JEAN Benoît - MAGNE Christophe - MAUBAY Pierrette - MORENO William - LASSERRE Valérie - DARRIGRAND Sébastien

Excusés : CADILLON Guillaume - CALLEDE Éric

Excusées représentées :

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

Le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 28 novembre 2022. Aucune observation ou précision n'est formulée, les membres présents signent le registre. Vient l'ordre du jour :

1°/ Attribution logement 254 impasse de la poste :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de deux demandes pour le logement qui a été libéré depuis décembre 2022, par Monsieur et Madame TEULIERES. Une émanant d'une propriétaire, Madame DHÉNIN, et l'autre d'un locataire, Monsieur DOUBLET.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, attribuent à l'unanimité l'appartement à Monsieur DOUBLET.

2°/ Photovoltaïque :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 16 septembre 2022 a autorisé le projet de défrichement des parcelles concernées par le projet de centrale photovoltaïque, parcelles « Desirat » appartenant à la commune de LALUQUE.

La DDTM sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette demande de défrichement de 56,1860 hectares au lieu-dit « Desirat » sur la commune de LALUQUE, signée le 25 novembre 2022 par la société ARKOLIA ENERGIES, dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Ce projet de centrale photovoltaïque participant à son niveau à la mise en œuvre des politiques communales et intercommunales, la volonté de la commune de LALUQUE et de la Communauté de communes du Pays Tarusate de permettre la réalisation de ce projet de centrale photovoltaïque sur son territoire, au regard de son intérêt général.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

3°/ Approbation de la Conférence Territoriale Globale avec la CAF :

Monsieur le Maire explique que les contrats Enfance Jeunesse signés entre la CAF et les collectivités locales depuis 2006 sont remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la Conférence Territoriale Globale CTG, qui devient le contact d'engagement politique entre les collectivités locales et la CAF, afin de maintenir ou développer les services aux familles concernant la Petite Enfance, l'Enfance Jeunesse, la Parentalité, le soutien à la parentalité, le soutien à l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les thématiques et axes de travail définis dans le cadre de la CTG et autorise à signer la CTG avec la CAF des Landes.

4°/ Point travaux salle polyvalente :

4-1 Avenant n°2 lot 12 MOBILIER MAPA salle polyvalente

Monsieur le Maire indique à son Conseil Municipal qu'un nouvel avenant concernant les travaux de la salle polyvalente nous est proposé. En effet, il a été préconisé quelques modifications lors des dernières réunions de chantier et notamment la pose d'un parement en remplacement d'un crépi. Ces travaux ne sont pas prévus au marché. L'entreprise DUPAU titulaire du lot 12 nous a fait parvenir un devis de 9 921.00 € HT 11 905.20 € HT

Lot n° 12 MOBILIER : + 9 921.00 € HT, soit 85.75 % du montant initial de 11 569.00 € HT, de l'entreprise DUPAU 40370 RION DES LANDES.

Le montant l'avenant dépassant les 5 % d'augmentation, La Commission d'Appel Offre chargée de l'ouverture des plis a été réunie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la commission d'appel d'offre, en date du 30 janvier 2023, accepte de passer les avenants au marché de rénovation de la salle polyvalente pour les lots suivants : Lot n° 12 MOBILIER : + 9 921.00 € HT, soit 85.75 % du montant initial de 11 569.00 € HT, avec l'entreprise DUPAU 40370 RION DES LANDES, et délègue Monsieur le Maire pour toutes démarches et signatures utiles à la réalisation de ce marché à procédure adaptée.

4-2 Commission sécurité

Monsieur le Maire annonce à son Conseil Municipal le passage de la commission sécurité en date du vendredi 03 février 2023 à 14H.

4-3 Adoption de la modification du règlement d'utilisation et des conventions de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement applicable pour tous les utilisateurs de la salle polyvalente.

5°/Tarifs locations 2023.

Monsieur le Maire propose d'examiner les différents tarifs applicables pour l'année 2023. Sont examinés les prix pour la location de remorque et salle polyvalente, le prix des photocopies, etc. Il propose de maintenir les prix des concessions cimetière ou columbarium fixés précédemment le 04 mars 2019. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

- PHOTOCOPIE : 0 € 20** (zéro Euros vingt cents)
- Location de REMORQUE : 35 € par déplacement**
- BOIS de chauffage : 40 € le m3**

Location SALLE POLYVALENTE :

Montant de la caution de garantie : 500,00€

Montant de la location pour les particuliers de la commune

	Salle N° 1	Salle N° 2	Salle N° 1 et N° 2
	Période du 16/04 au 14/10		
Forfait 2j du matin 09h00 au surlendemain matin 09h00	100,00€	150,00€	250,00€
Journée du matin 09h00 - au lendemain matin 09h00	50,00€	100,00€	150,00€
½ journée supplémentaire*	30,00€	50,00€	50,00€
	Période du 15/10 au 15/04		
Forfait 2j du samedi 09h00 au lundi 09h00	150,00€	200,00€	300,00€
Journée 09h00 - 18h00	100,00€	150,00€	200,00€
½ journée supplémentaire*	50,00€	75,00€	75,00€

**A compter de 14h00 la veille ou jusqu'à 12h00 le lendemain.*

Montant de la location pour les particuliers hors de la commune

	Salle N° 1	Salle N° 2	Salle N° 1 et N° 2
	Période du 16/04 au 14/10		
Forfait 2j du matin 09h00 au surlendemain matin 09h00	150,00€	300,00€	450,00€
Journée du matin 09h00 - au lendemain matin 09h00	100,00€	150,00€	250,00€
½ journée supplémentaire*	30,00€	50,00€	50,00€
	Période du 15/10 au 15/04		
Forfait 2j du matin 09h00 au surlendemain matin 09h00	200,00€	350,00€	500,00€
Journée du matin 09h00 - au lendemain matin 09h00	150,00€	200,00€	300,00€
½ journée supplémentaire*	50,00€	75,00€	75,00€

**A compter de 14h00 la veille ou jusqu'à 12h00 le lendemain*

CIMETIERE :

- Mise au dépositaire : Gratuit
Durée maximale 10 jours
- Concession : 21€ le m2
Durée de la concession 30 ans

COLUMBARIUM

Case pour 2 urnes : (voir règlement taille écriture et plaque)

- Columbarium concession : 500,00€
Durée de la concession : 30 ans
- Dispersion des cendres : Gratuit
- Inscription sur le Livre du Souvenir : : 30,00€
- Ouverture de porte : : 30,00€

Redevance OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

- Etalage :: 4.00 € /jour
- Camion Outillage : : 50.00 € /jour
- Camion Pizza, Frites, etc: 4.00 € /j *hors manifestations organisées par la commune (fêtes locales, etc...)*
- Cirque : : 4.00 € /j *hors manifestations organisées par la commune (fêtes locales, etc...)*
- Forfait branchement électrique : 1.00 € à 15.00 € /jour *selon puissance consommée*

6°/ Approbation devis société INFRANEO concernant le diagnostic du mur de l'école :

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 18 234,00€, de la société INFRANEO au Conseil Municipal qui fait suite à la dégradation du préau et d'un mur de soutènement à l'école.

Le devis se compose de l'étude et d'un diagnostic qui va durer 4 mois. Pour rappel vu l'urgence de la situation le préau est fermé pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation du diagnostic.

7°/ Informations et questions diverses :

7-1 Cérémonies et manifestations à venir :

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal, comme ils en avaient précédemment discuté, et en hommage à notre Maire Honoraire Jean LATASTE, de renommer la Place Saint Jean « Place Jean LATASTE ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renommer la place Saint Jean : **Place Jean LATASTE**

Une nouvelle plaque sera apposée le 12 février 2023 prochain à 10H30 et à 11H aura lieu l'inauguration de la Salle Polyvalente.

7-1-2 Travaux maison de la musique

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la maison de la musique.

7-1-3 Bulletin Municipal

Monsieur le Maire annonce que le bulletin municipal est prévu pour février, mars 2023.

7-1-4 Cross SDIS

Monsieur le Maire fait part que le cross départemental des pompiers aura lieu le samedi 04 février 2023 à la place Saint Jean. La remise des trophées sera à 11H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.